

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet pour la ZAC du centre-ville sur la commune de Challes-les-Eaux

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 388-17 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet pour la ZAC du centre-ville sur la commune de Challes-les-Eaux**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logements, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

La commune de Challes-les-Eaux a décidé de réaliser la restructuration de son centre-ville dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), « nouvelle ZAC du centre-ville », créée par délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2007 et dont le programme d'équipements publics a été adopté au vu du dossier de réalisation par délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2010.

Des ajustements ont été apportés au programme d'équipements publics de la séquence 1 qui prévoyait une participation de l'agglomération à hauteur de 326 657 € HT. Il est proposé de conclure un avenant à la convention de projet portant sur l'actualisation des montants de participation de la Communauté d'agglomération, selon le tableau suivant :

SEQUENCE 1	Etudes + Travaux d'équipements publics	Part collectivités	Dont participation Communauté d'agglomération
	en €HT	en %	en €HT
ZONE 2 (anciennement 1.11) : RD1006 et placette devant la pharmacie	173 000	80 %	11 % soit environ 15 000
ZONE 3 (anciennement 1.2) : Carrefour RD 9 (B. de Savoie) / RD 1006	237 000	80 %	68 % soit environ 129 000
ZONE 20 (anciennement 1.10) : RD 1006 entre Pillet et B. de Savoie	423 000	80 %	13 % soit environ 44 000
Mise en séparatif réseaux EP rue B de Savoie	176 000	100 %	50 % soit environ 88 000
TOTAL			276 000

Lors de l'engagement de la séquence 2 de la ZAC, un nouvel avenant sera établi pour entériner le montant des participations.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 183-10 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2010 sur l'accompagnement des opérations d'aménagement menées par les communes dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH),

Vu la délibération n° 066-11 C du Conseil communautaire du 21 avril 2011 approuvant la convention de projet pour l'aménagement de la ZAC centre-ville sur la commune de Challes-les-Eaux,

Vu la convention de projet pour l'aménagement de la ZAC centre-ville sur la commune de Challes-les-Eaux signée le 1^{er} juin 2011,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu l'avis du comité de pilotage des opérations d'aménagement du Programme local de l'habitat en date du 22 décembre 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 à la convention de projet pour l'opération d'aménagement « ZAC centre-ville » sur la commune de Challes-les-Eaux,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet de convention,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de projet susvisé ainsi que tout document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 388-17 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet pour la ZAC du centre-ville sur la commune de Challes-les-Eaux

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe : Avenant convention ZAC centre ville;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20426H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20426H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017